

Motion présentée par les élus du collège personnels d'enseignement et d'éducation
lors du conseil d'administration du lycée polyvalent René Cassin du mardi 1er décembre 2020

Objet : Soutien aux personnels de vie scolaire

Les élus enseignants et d'éducation tiennent, ce jour, à témoigner de leur soutien au mouvement de grève et de mobilisation engagé par les assistants d'éducation ce 1^{er} décembre. Nous rejoignons leurs revendications et exigeons avec et pour eux :

- La titularisation de l'ensemble des personnels de la vie scolaire, la clarification et la reconnaissance de leur statut.

A l'heure où l'état incite à l'embauche, ils sont les derniers dans l'éducation nationale en CDD renouvelable 6 fois pour une filière pourtant pérenne et en demande. Leurs missions essentielles dans nos établissements requièrent pourtant un engagement serein et stable au service des élèves, ce que leur statut actuel ne permet pas.

- Un plan d'embauche pour réorganiser les vies-scolaire où l'effectif est en tension. C'est tout le bon fonctionnement de l'établissement qui est ainsi mis en difficulté.

Au sein de notre cité scolaire, la suppression, à cette rentrée, de deux postes d'AED a fortement impacté notre organisation. Nous ne pouvons plus être présents au bureau pour les élèves, nous sommes en sous-effectif sur certains postes tels que la surveillance aux portails ou au self durant la pause méridienne et nous sommes réduits à ouvrir cette année l'internat 1h plus tard, obligeant les élèves à attendre de pouvoir accéder à leur chambre. Ces derniers sont fortement impactés car avec seulement trois AED dans l'internat, il n'est pas possible d'ouvrir les espaces collectifs.

- Un niveau de rémunération correspondant à la catégorie B de la fonction publique puisque les AED sont recrutés parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau IV.

Avec un salaire s'élevant à 1237,23 euros net par mois pour 41h de travail par semaine, les AED sont les derniers servis de l'éducation nationale car considérés comme des agents non titulaires de la fonction publique. Ces niveaux de rémunérations rendent éligibles la majeure partie d'entre eux à la prime d'activité, le ministère actant le fait de ne pas leur assurer un niveau de vie décent alors même qu'ils mènent une mission de service public.

- Une formation d'adaptation à l'emploi qui soit qualifiante à la prise de poste ainsi que la reconnaissance et la valorisation des compétences par la validation des acquis d'expérience (VAE).

Aucun diplôme de l'éducation nationale ne correspond à la fonction d'AED et il nous est impossible de faire reconnaître nos compétences après cette expérience pourtant très formatrice.

Ce manque de reconnaissance est inhérent à la précarité de leurs contrats. Ces collègues sont ainsi sous-payés, sans formation et sans perspectives alors qu'ils sont pourtant un rouage indispensable aux établissements scolaires.

Nous demandons donc au ministère et au gouvernement d'ouvrir un dialogue social afin de reconnaître enfin aux AED un statut à la hauteur de leurs missions et investissements dans le service public d'éducation nationale.